



Consultation publique sur le PNACC 3
CAHIER D'ACTEUR

Les acteurs du transport fluvial de marchandises, qu'ils soient professionnels, institutionnels ou associatifs, sont engagés depuis plusieurs décennies dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Ils connaissent en effet parfaitement l'importance de l'enjeu : en France le secteur des transports est responsable de 30% des émissions de gaz à effet de serre, et le secteur des marchandises représente 40% de ces émissions.

Ils ont pleinement conscience du rôle que peut jouer le transport fluvial : le report modal des flux de marchandises de la route vers la voie d'eau permet de diviser en moyenne par 4 la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre.

C'est pourquoi ils souhaitent la mise en œuvre d'une politique vigoureuse qui permettrait d'accroître la part modale du fluvial, afin de contribuer significativement aux objectifs d'atténuation du réchauffement climatique.

Les projections de la Trajectoire de Référence pour l'Adaptation au Changement Climatique confirment l'urgence à agir et la nécessité absolue d'une forte implication des acteurs du transport.

Mais aujourd'hui, le mode fluvial se heurte à un frein majeur, l'état de l'infrastructure. Comme l'a révélé le diagnostic clairement énoncé dans le rapport annexé à la Loi d'Orientation sur les Mobilités, confirmé par le rapport du Comité d'Orientation des Infrastructures de décembre 2022, l'ensemble du réseau fluvial souffre d'un sous-investissement historique qui se traduit par un état de dégradation alarmant susceptible de générer des situations à risque.

Les moyens financiers actuellement mis en place sont insuffisants pour garantir le maintien du réseau navigable en état convenable de fonctionnement pour les besoins du transport.

Cette dégradation impacte également fortement la fonction hydraulique du réseau, alors que celle-ci joue de plus en plus un rôle essentiel en matière de gestion de la ressource en eau : les barrages permettent de réduire les impacts liés aux crues et aux étiages, le réseau navigable comporte de nombreux barrages réservoirs, les canaux constituent en eux-mêmes un important stockage d'eau.

La **mesure 21** du projet de PNACC, « Préserver la ressource en eau face au changement climatique : renforcer le Plan Eau » est déclinée en 10 actions, parmi lesquelles l'action 4 « Améliorer l'infiltration de l'eau pluviale dans les sols et améliorer la disponibilité de l'eau » intéresse plus particulièrement le

réseau navigable. L'une des propositions formulées au titre de cette action (sous-action 4-2) a en effet pour objectif d'étudier la possibilité d'accroître la capacité de stockage de l'eau offerte par le réseau navigable. Elle envisage trois moyens : l'étanchéification des biefs afin de réduire les fuites, la mise en conformité des digues des barrages-réservoirs afin de permettre la réhausse des cotes d'exploitation, le dragage pour augmenter la capacité de stockage de l'eau dans les biefs.

Cette proposition revêt une importance majeure **au double point de vue de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique** :

le dragage des canaux, envasés depuis des décennies, dans l'objectif de rétablir leur profondeur initiale, permettrait à la fois d'augmenter significativement le stockage de l'eau et d'offrir à nouveau des voies d'eau adaptées au transport de fret pour assurer les liaisons entre les différents bassins de navigation.

En effet la capacité de chargement d'un bateau dépend étroitement de son enfoncement maximal, ce qui détermine la compétitivité du mode fluvial face au mode routier.

Les acteurs du transport fluvial sont en attente forte du rétablissement de conditions normales de navigation et cela depuis plus de 20 ans, afin d'être en mesure de relancer le fret fluvial sur le réseau inter-bassins, et de contribuer au report modal.

En conclusion, nous soutenons fortement la mesure 21 du projet de PNACC et plus particulièrement l'action 4-2 « Optimiser la disponibilité de la ressource en cas de sécheresse sur le réseau navigable (stockage).

L'association PROMOFLUVIA, fondée en 1982, rassemble les personnes, les professionnels et les structures institutionnelles, qui partagent la volonté d'œuvrer pour le développement de la navigation et plus particulièrement le transport fluvial.